

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Des aides pour améliorer
le quotidien

TERRITOIRE
100%
INCLUSIF



L'accompagnement des personnes en situation de handicap est l'une des actions majeures du Département. Il soutient notamment la Maison départementale des personnes handicapées aux côtés de partenaires pour apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Lieu unique d'information, elle s'adresse à tous les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci (physique, sensoriel, mental...) ainsi qu'à leurs proches.

Elle propose, selon les besoins et le projet de vie :

- Une écoute, des conseils, un accès aux droits, un accompagnement individuel par différents professionnels selon la nature des demandes.
- Des réponses adaptées formulées dans un plan personnalisé de compensation du handicap.

DES RÉPONSES ADAPTÉES À VOS BESOINS

Le droit à des ressources, selon le niveau de handicap

- Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses différents compléments.
- Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Un accompagnement du projet de vie à domicile

- Prestation de compensation du handicap (PCH) pour financer, tout ou partie, de différentes aides : humaines, techniques, téléalarme, adaptations de logement ou de véhicule.
- Fonds de compensation du handicap pouvant participer à la prise en charge des frais engagés pour l'adaptation du logement, du véhicule ou l'acquisition d'aides techniques.



DES AIDES DANS DE NOMBREUX DOMAINES

Vie scolaire et formation

Aide à la scolarisation en milieu ordinaire (accompagnement des élèves en situation de handicap, transport) ou orientation vers des services et des établissements spécialisés (institut médico-éducatif, service d'éducation spécialisée et de soins à domicile...).

Insertion professionnelle

Aide à l'accès ou au maintien dans l'emploi : reconnaissance de travailleur handicapé, orientation professionnelle, formation...

Orientation vers un établissement ou un service médico-social

Accueil de jour, foyer d'accueil médicalisé, service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, service d'accompagnement à la vie sociale, foyer de vie mais aussi accueil familial.

Autres droits

Cartes mobilité inclusion (CMI), mention invalidité, stationnement, priorité.

Accès au numérique

Des formations et des initiations aux outils liés au numérique sont adaptées aux besoins des personnes. Un référent multimédia anime un espace de 8 ordinateurs gratuitement.

Accès à la pratique sportive

Un pôle « sport » facilite l'accès aux activités physiques et sportives de loisirs ou de compétition : découverte du matériel adapté, orientation vers les clubs, préparation à l'activité.



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Les professionnels de la MDPH sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous informer sur vos droits et vous accompagner dans la constitution de votre demande.



L'équipe pluridisciplinaire, constituée notamment de médecins, assistantes sociales, ergothérapeutes, référent insertion professionnelle, référents scolaire, psychologues, évalue avec vous votre situation et vous propose un Plan de compensation.

Au vu de l'évaluation, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décide de l'attribution des prestations et des orientations.



LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Financement des places d'accueil en structures pour personnes en situation de handicap.
- Versement de la Prestation de compensation du handicap (PCH).
- Prise en charge du transport des élèves handicapés.
- Financement d'une aide ménagère.
- Versement de l'aide sociale à l'hébergement.
- Valorisation des activités sportives et culturelles (sport adapté, pratiques partagées).
- Soutien du dispositif *Réponse accompagnée pour tous* et apport de réponses aux besoins de coordination des interventions partenariales.



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Maison de l'autonomie

Pôle de service des 4 As

Tour A • 3^e étage

Rue de l'As de carreau • 90 000 BELFORT

Courriel : contactmdph90@territoiredebelfort.fr

Adresse postale :

Maison départementale des personnes handicapées

BP 30 445 • 90 008 BELFORT CEDEX

Ouverture du lundi au vendredi (fermé le jeudi matin)

de 8 h 45 à 12h et de 14h à 16 h 30

et par téléphone de 8 h 30 à 12h et de 14h à 17h

Infos et demande en ligne sur :

www.territoiredebelfort.fr

Pour toutes questions, contactez-le :

03 70 04 89 89

de 8 h 30 à 12h et de 14h à 17h (fermé le jeudi matin)



DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Hôtel du Département
6 place de la Révolution française
90 020 Belfort CEDEX

Tél. : 03 84 90 90 90
contact@territoiredebelfort.fr
www.territoiredebelfort.fr